

Délibération n°2023-027

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	10

Date de	
Convocation	Affichage
21/09/2023	21/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt – neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBER, Jean-Marie ROMMELAERE, Samuel DEGEZELLE,

Procuration : MM Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean – François REBIER donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE**

Excusé : Mme Marie-Andrée MAHIEUX, Marianne DRIEUX

Absent : Tanguy HERREMAN,

Secrétaire de Séance : Frédéric SAUVAGE

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SIECF TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Conformément aux articles L5211-39 et D.2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport d'activité de l'année 2022 du SIECF Territoire d'Energie Flandre.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité de l'année 2022 du SIECF Territoire d'Energie Flandre.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

Le

Et publication,

Le

Ou notification

Du 02 OCTOBRE 2023

Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance
Frédéric SAUVAGE

